

## communication

---

**De:** communication  
**Envoyé:** mardi 2 août 2022 18:41  
**Objet:** Ville Herserange - Info Mail n°361

- **ATELIER SENIOR - TABLETTE NUMERIQUE**

L'Amicale des Vieux Travailleurs, en partenariat avec le Conseil Départemental 54 et SOS Futur, propose un atelier "tablette numérique" en septembre et octobre prochains.

**⚠ ⚠ il ne reste que 2 places disponibles !**

Renseignements et inscriptions : Mairie de Herserange - Service accueil - 03 82 26 06 26  
Plus d'infos ci-dessous

LA CONFÉRENCE  
DES **FINANCEURS**

DE LA **PRÉVENTION**  
**DE LA PERTE**  
**D'AUTONOMIE**

EN MEURTHE-ET-MOSELLE

# ATELIER INTERMÉDIAIRE À LA TABLETTE NUMÉRIQUE POUR SENIORS (60 ANS ET PLUS)

proposé par



**SOS FUTUR** Et



**Carsat** Retraite & Santé  
au travail

*Amicale des Vieux Travailleurs de*

> Du lundi 05 septembre au  
lundi 24 octobre 2022

*Renseignements  
et inscriptions au  
03 82 26 06 26 auprès  
de la mairie de Herserange*



Communiquer  
avec ses proches

Aller sur internet

Rencontrer de  
nouvelles personnes

Niveau  
intermédiaire

16 euros  
pour l'ensemble  
des séances

8 séances

Lundi  
de 14h30  
à 16h30

Fo  
résiden  
de  
He

## NE SUBISSEZ PLUS LES NOUVELLES TECHNOLOGIES !

Vous appréhendez les nouvelles technologies ? Vous êtes curieux de les découvrir mais vous ne savez pas par où commencer ? Vous n'avez jamais touché une tablette numérique et cela vous semble trop compliqué ? Cet atelier est fait pour vous ! Nous allons vous aider à démystifier cet outil et vous apprendre les premiers gestes nécessaires à une prise en main. Nous vous accompagnerons de manière ludique et conviviale pour que les nouvelles technologies deviennent enfin un vrai plaisir !

### CALENDRIER DES SÉANCES

**Séance 1** : Lundi 05 septembre 2022 de 14h30 à 16h30

**Séance 2** : Lundi 12 septembre 2022 de 14h30 à 16h30

**Séance 3** : Lundi 19 septembre 2022 de 14h30 à 16h30

**Séance 4** : Lundi 26 septembre 2022 de 14h30 à 16h30

**Séance 5** : Lundi 03 octobre 2022 de 14h30 à 16h30

**Séance 6** : Lundi 10 octobre 2022 de 14h30 à 16h30

**Séance 7** : Lundi 17 octobre 2022 de 14h30 à 16h30

**Séance 8** : Lundi 24 octobre 2022 de 14h30 à 16h30

### PARTENAIRES

Les Ateliers Multimédia d'Initiation Séniors - des AMIS près de chez vous ont été co-développés par SOS FUTUR et l'Office Nancéien des Personnes Agées avec le soutien de la conférence des financeurs de Meurthe et Moselle, la CARSAT et la



- **VOYAGE ANNUEL DE L'AVT**

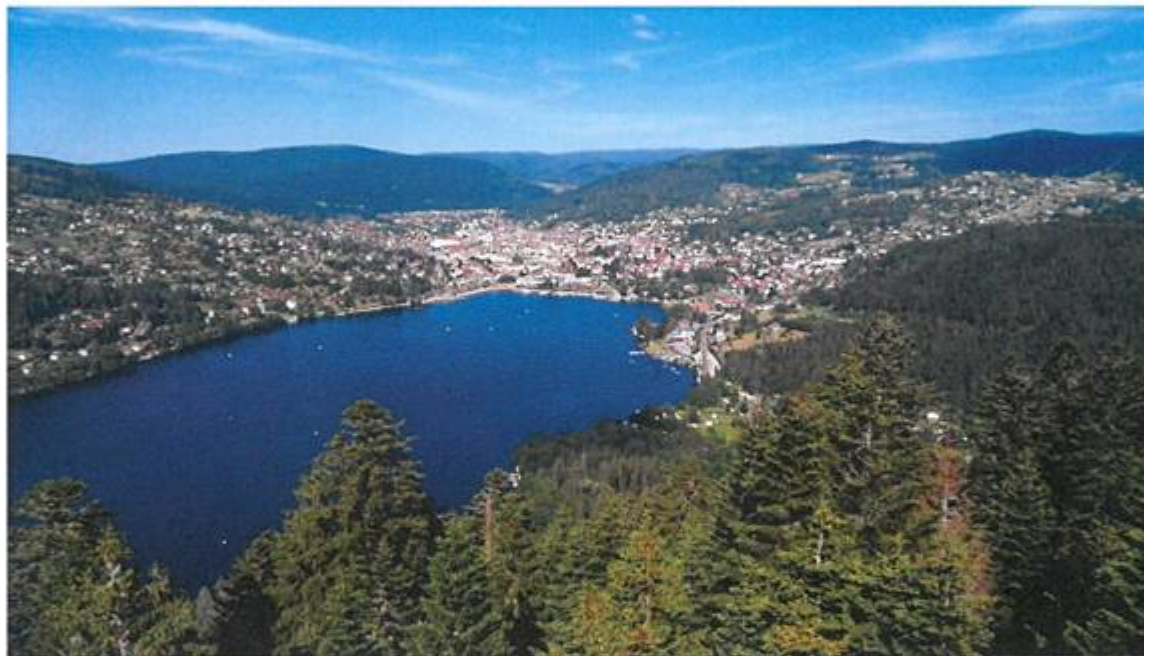
Après 2 années sans voyage, l'Amicale des Vieux Travailleurs de Herserange propose son traditionnel voyage annuel, le 15 septembre 2022.

Cette année, il est proposé aux personnes membres de l'AVT de partir à la découverte de Gérardmer.

Une escapade de dégustations vosgienne avec balade en bateau sur le Lac.

***LE VOYAGE ANNUEL  
DE L'AMICALE  
DES VIEUX TRAVAILLEURS  
HERSERANGE***

aura lieu le Jeudi 15 septembre 20  
Gérardmer, Traditions Vosgiennes



Au programme :

- \* **7 h 00** Départ en autocar de Herserange
- \* **10 h 00** Visite guidée de la Station Gourmande Pierrat avec dégustation d'Entrées au cœur des secrets de l'élaboration des charcuteries Pierrat, famille qui a gardé la tradition du fumage au sapin des Vosges, découverte de l'atelier d'embossage des saucissons.
- \* **12 h 00** Déjeuner au restaurant « Le Lido » de Gérardmer
- \* **14 h 00** Départ de l'embarcadère pour un tour commenté en bateau du Lac de Gérardmer
- \* **15 h 30** Découverte guidée de la Confiserie des Hautes Vosges de Plafroy avec dégustation.
- \* **17 h 00** Retour direct
- \* **20 h 00** Arrivée à Herserange

Tarif : 84€ par personne (possibilité d'établir deux chèques)

- **BONS DE FOURNITURES SCOLAIRES**

Les bons de fournitures scolaires seront délivrés à compter du 11/07/2022.

Modalités de délivrance dans le document ci-dessous



# **RENTREE SCOLAIRE 2022 – 20**

## **BONS DE FOURNITURES**

*Les bons sont délivrés en Mairie de Herserange*

*Les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00*

*A partir du Lundi 11 juillet 2022*

- l'élève doit être domicilié à HERSERANGE,
- les élèves du CP jusqu'en terminal doivent fournir un **certificat de scolarité** prouvant le passage en classe supérieure ou la preuve d'inscription à l'établissement.
- les élèves inscrits en 1<sup>ère</sup> année d'études supérieures doivent fournir le photo-copie du certificat d'obtention du bac et du titre d'inscription dans l'établissement supérieur.


### **Remarques :**

- les élèves fréquentant une classe primaire à HERSERANGE, perçoivent les fournitures dans le cadre de l'école. **Ils ne doivent pas retirer de bon**
- une classe redoublée ne donne pas droit à la délivrance d'un bon.

### **Limite pour venir retirer votre bon :**

- **CENTRE AERE 2022 - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT à Moulaine**

Le Centre Aéré la Clairière ouvrira ses portes du 11 juillet au 19 août 2022, pour les 3-17 ans.  
Renseignements et inscriptions en Mairie - service accueil

 03 82 26 06 26

 [n.mouffok@mairie-herserange.fr](mailto:n.mouffok@mairie-herserange.fr)





# Centre Aéré été 2022

Ouverture du 11 juillet au 19 Août

**3-12 ans et 13-17 ans**

Situé en plein cœur de la forêt, notre centre aéré permet aux enfants d'être accueillis dans un cadre privilégié. Les enfants pourront profiter d'un programme d'activités riche et varié dans un espace naturel et chaleureux : City stade, aires de jeux, châteaux gonflables, VTT, toboggans, trampolines, salles d'activités ludiques et colorées ...

Le programme d'activité élaboré par l'équipe d'animation permettra à chacun de s'épanouir en combinant sorties en forêt, activités physiques et créatives, dans le respect du rythme de vie de chaque enfant.

✓ **Un programme d'activité dédié aux adolescents sera mis en place tout au long de la saison.**

Tarifs par semaine* :	Herserangeois		Extérieurs	
Quotient Familial	< 800	> 800	< 800	> 800
Centre aéré	60,00 €	65,00 €	105,00 €	115,00 €
Centre aéré + garderie matin**	67,50 €	73,75 €	112,50 €	123,00 €

\* Les aides de la C.A.F. (Aides aux temps libres et prestations de services) sont déductibles des tarifs ci-dessus.

\*\*Un service de garderie est proposé dès 7h30. Vos enfants pourront être accueillis à l'Espace Loisirs en attendant le transport vers le Centre Aéré de Moulaine.

## Renseignements et Inscriptions

⇒ **Au service Accueil en MAIRIE**

(03 82 26 06 26 – [n.mouffok@mairie-herserange.fr](mailto:n.mouffok@mairie-herserange.fr))

- **Pour les Herserangeois : À partir du Lundi 13 Juin 2022**  
Les LUNDIS – MARDIS – MERCREDIS et JEUDIS, de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00
- **Pour les Extérieurs : À partir du Jeudi 7 Juillet 2022, puis les jeudis**  
de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

Merci de vous munir des pièces suivantes :

- ✓ Carnet de vaccinations (à jour)
- ✓ Carte Vitale pour la prestation de service
- ✓ Carte d'identité

- **SECHERESSE - ALERTE RENFORCEE**

La situation d'ALERTE RENFORCÉE - SECHERESSE vient d'être prise par le Préfet de Meurthe et Moselle.

Cette alerte implique des restrictions dans l'usage d'eau:

⚠ Elle reprend les limitations suivantes du niveau « alerte sécheresse » :

▶ L'interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage,

▶ L'interdiction de remplissage des piscines privées et publiques hors raisons techniques ou sanitaires,

▶ L'interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité.

⚠ Elle accentue les limitations et interdictions en matière d'arrosage et d'irrigation :

▶ La période d'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics et terrains de sport s'étend de 9h00 à 20h00 ;

▶ Interdiction d'arrosage des golfs, sauf green et départ ;

▶ La période d'interdiction d'irrigation des cultures par aspersion s'étend de 8h00 à 21h00.

<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse-et-etiage/Secheresse-et-etiage-Alerte-renforcee>

**SÉCHERESSE :**  
Le département de Meurthe-et-Moselle  
est en situation d'alerte renforcée

MESURES DE LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU



**Le lavage des véhicules est interdit**  
hors des stations de lavage



**Le remplissage des piscines privées et publiques**  
est interdit hors raisons techniques ou sanitaires



**Le nettoyage des espaces extérieurs** (voiries, terrasses,  
façades, ...) **est interdit** sauf par une entreprise de  
nettoyage professionnelle ou une collectivité



**L'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts**  
**publics et terrains de sport est interdit** entre 9h  
et 20h



**L'irrigation des cultures par aspersion est interdit**  
entre 8h et 21h







**La consommation d'eau des industries est réduite**  
(conformément aux arrêtés préfectoraux en vigueur)



**ÉCONOMISER L'EAU,**  
C'est protéger la ressource  
mais aussi réduire ses dépenses !

Pour rappel :

-  vigilance
-  alerte
-  alerte renforcée
-  crise

Vous recevez ce mail suite à votre inscription à notre service Info Mail  
Nous vous demandons de ne pas répondre directement à cette adresse  
Pour toute question et/ou commentaire, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante  
[mairieherserange@wanadoo.fr](mailto:mairieherserange@wanadoo.fr) et une réponse vous sera apportée

Service Info Mail

Mairie de HERSERANGE

Place Victor Zaffagni

54 440 HERSERANGE



[www.mairie-herserange.fr](http://www.mairie-herserange.fr)